

Projet de surveillance d'intoxications lors des traitements de lutte antivectorielle

I Introduction

L'objectif de cette surveillance est d'identifier, et de suivre, les cas d'intoxication aux biocides engendrés par la lutte antivectorielle contre les moustiques du genre Aedes.

Lors de notre dernier contact avec l'ARS Occitanie, il nous a été précisé les types de produits utilisés et les modalités de traitement. Le principal agent actif est la deltaméthrine, produit insecticide adulteicide. Le Bacillus thuringiensis israelensis est utilisé en plus faible quantité comme larvicide. Les traitements sont effectués la nuit. La population est prévenue à l'avance par un flyer distribué dans les boîtes aux lettres.

Le but de ce document est de proposer des règles de codage en salle de RTU, ou lors de la relecture des dossiers dans chaque centre, permettant l'identification et le suivi des cas d'intoxication lors d'action de lutte antivectorielle.

Cette surveillance se fera sur tous les territoires Français ayant recours à la lutte antivectorielle. Elle débutera au plus tôt en 2022, après sa soumission et son acceptation par la cellule opérationnelle de l'ANSES. Elle se terminera le 30 octobre 2022, date de fin des traitements anti vectoriels.

II Recommandations de codage

En ce qui concerne la prise de l'appel : renseigner comme d'habitude les champs de l'appelant ainsi que ceux du patient.

Penser à récupérer le numéro de téléphone du patient si ce n'est pas lui qui a appelé.

Concernant les champs exposition :

- bien renseigner l'adresse précise du lieu d'exposition
- bien renseigner la date et l'heure et la durée estimée du contact avec l'agent,
- pour le champ circonstance, le codage : **pollution/environnement**
- classe accidentelle,
- agent : utilisation d'un agent de classe déjà existant : PRODUITS LAV - DELTAMETHRINE [ENQUETE TV],

-

Coder le reste du dossier comme d'habitude.

En ce qui concerne les rappels, il faut discuter le rappel téléphonique ou le suivi par SMS. Je pense que le rappel systématique téléphonique pourra permettre de préciser des informations ne pouvant pas être codées dans le dossier au moment du premier appel.

Pour le bloc note :

- encourager les praticiens à utiliser le modèle proposé par le COMCOOR métier :
 - HDM :
 - EFFETS :

- ATCD :
- TRT :
- AIDE A LA DÉCISION :
- CAT :
- Demander, lors du codage ou de la relecture, l'utilisation d'un hashtag : **#LAV**
- demander au patient s'il a laissé les fenêtres ouvertes lors du traitement
- faire préciser le type de logement : immeuble d'habitation ou maison individuelle
- faire préciser si le milieu est urbain ou campagnard
- demander le recueil d'autres informations sur les circonstances, en fonction de la situation des patients, à juger au cas par cas par le régulateur

III Autres mesures permettant de faciliter le suivi

Le CAPTV de Toulouse se chargera de contacter les ARS pour mettre en place un système d'information des CAPTV concernant les dates, lieux et surfaces des traitements LAV. Ces alertes seront envoyées à tous les CAPTV de France.

Le CAPTV de Toulouse recevra une requête quotidienne contenant les dossiers SICAP contenant les agents : PRODUITS LAV - DELTAMETHRINE [ENQUETE TV], *DELTAMETHRINE* et *BACILLUS THURINGIENSIS*, et avec le hashtag #LAV dans le bloc note.

Avec l'accord des autres CAPTV et de la cellule opérationnelle, le CAPTV de Toulouse sera chargé de coordonner le suivi des dossiers en rapport avec cette surveillance. Il s'occupera du rappel des patients sur son secteur et travaillera en collaboration avec les autres services de toxicovigilance qui feront les rappels pour les autres régions.

IV Conclusion

L'ensemble de ces propositions devrait permettre le suivi et la surveillance des intoxications par produit biocide utilisé pour les actions de lutte anti vectorielle.

Ces cas seront colligés pour établir un document de synthèse à la fin de la période de traitement pour l'année 2022. Ils seront présentés à la cellule opérationnelle.

Des propositions pourraient être transmises aux ARS pour améliorer l'information du public.

Si la surveillance est jugée utile, elle pourrait être pérennisée pour les années à venir.